

► communiqué de presse

23.01.2008

---

Régularisations : 33.172 personnes régularisées en Belgique en 3 ans

---

Correspondant:

T:

E-mail:

F:

---

Le SPF Intérieur souhaite apporter quelques précisions à l'article paru dans « **Le Vif L'express** » du 18/01/2008 sous le titre « **Un texte imprécis** ».

En effet, l'Office des Etrangers est soumis, comme toute administration à la loi du 21 juillet 1991 sur la motivation formelle des actes administratifs et motive toutes ses décisions en droit comme en fait, en toute transparence.

L'article évalue les proportions de décisions en matière de régularisations humanitaires selon une proportion de « neufs négatives pour dix », ce qui est inexact.

Toutes ces données statistiques sont disponibles sur le site internet de l'Office des Etrangers : [www.dofi.fgov.be](http://www.dofi.fgov.be)

En matière de régularisations humanitaires de séjour, les décisions des services de l'Office des Etrangers se présentent comme suit : pour 2005, 5.422 favorables contre 5.549 défavorables (soit 11.630 personnes régularisées) ; pour 2006, 5.392 favorables contre 6.024 défavorables (soit 10.207 personnes régularisées) et pour 2007, 6.256 contre 9.109 (soit 11.335 personnes régularisées).